Communication publicitaire

NATIXIS
INVESTMENT MANAGERS

MIXTES

MIROVA EUROPE SUSTAINABLE ECONOMY FUND

Un fonds patrimonial au service de l'économie réelle

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

mirova

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

MIROVA EUROPE SUSTAINABLE ECONOMY FUND

Compartiment de droit luxembourgeois de la SICAV Mirova Funds. Mirova Funds est une Société d'Investissement à Capital Variable luxembourgeoise composée de plusieurs compartiments, agréée par la CSSF en 2009. Natixis Investment Managers International est la société de gestion et a délégué la gestion du compartiment à Mirova.

- Un fonds patrimonial combinant recherche de performance financière et d'impact environnemental/social au service de l'économie réelle.
- Une allocation flexible actions/obligations sur l'ensemble des marchés européens couplée à un suivi des risques, afin de traverser différentes configurations de marchés.

BÉNÉFICIEZ D'UNE SOLUTION PATRIMONIALE CONTRIBUANT POSITIVEMENT AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE[1]

Mirova Europe Sustainable Economy Fund est une stratégie diversifiée[2] basée sur une gestion active fondamentale. Afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable[3], l'équipe de gestion sélectionne les entreprises en fonction de leur capacité d'innovation au regard des transitions environnementales et sociales auxquelles nous sommes confrontés. Elle investit uniquement en actions et en obligations d'entreprises pour maximiser son impact sur l'économie réelle.

L'équipe de gestion adopte une double approche :

1/ « Bottom-up[4] » : Sélection via une analyse fondamentale financière et extra-financière approfondie des entreprises capables d'apporter des solutions aux enjeux du développement durable.

2/ « Top-Down[5] » : Construction du portefeuille (allocation actions/obligations, exposition sectorielle, …) basée sur l'analyse macroéconomique et les convictions de marchés de l'équipe de gestion

Mirova Europe Sustainable Economy Fund capitalise sur l'ensemble des savoir-faire de Mirova, tant en matière de sélection de valeurs que d'analyse macroéconomique et de marchés financiers.

1 https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/ **2** Une stratégie diversifiée consiste à répartir l'investissement entre plusieurs classes d'actifs. **3** Pour plus d'informations sur les méthodologies de Mirova, veuillez consulter le site Web Mirova: www.mirova.com/fr/recherche. **4** Bottom-Up = Ascendante. **5** Top-Down = Descendante

BORNES D'EXPOSITION ACTIONS ET OBLIGATIONS DU FONDS

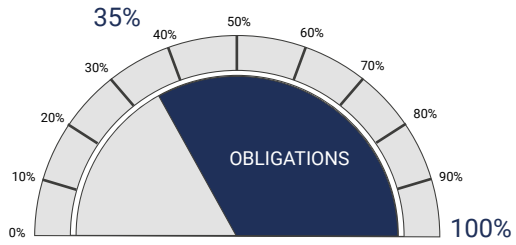

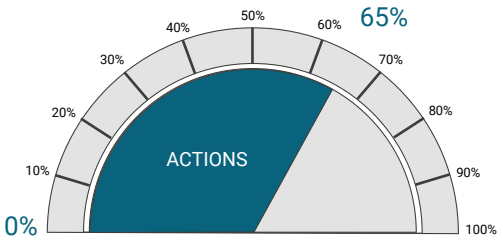

CHOISISSEZ UNE SOLUTION D'INVESTISSEMENT ALLIANT FLEXIBILITÉ ET ENCADREMENT DES RISQUES

L'équipe de gestion pilote l'exposition du fonds aux marchés actions et obligataires en fonction de ses anticipations de marchés.
Cette flexibilité permet au fonds de bénéficier des phases de hausse de marché tout en cherchant à protéger le portefeuille dans des contextes plus difficiles, le suivi des risques étant au cœur du processus d'investissement.

Label ISR – Investissement Socialement Responsable – République Française

voir définition page 4

POINT D'ATTENTION Mirova Europe Sustainable Economy Fund permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter **la durée de placement recommandée minimum de 3 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

ACCOMPAGNEZ LES TRANSITIONS DE LONG TERME

DÉMOGRAPHIE	TECHNOLOGIE	ENVIRONNENT	GOUVERNANCE
Besoins médicaux non satisfaits	Biotechnologie	Energies renouvelables	Modèle économique innovant
Alimentation saine	Digitalisation	Transports propres	Leadership RSE
Autonomie	Automatisation	Bâtiments verts	Inclusion

Les éléments cités dans ce graphique le sont à titre illustratif uniquement, ne figurent pas dans la documentation réglementaire et peuvent évoluer à tout moment.

NOS 2 QUESTIONS AU GÉRANT DE MIROVA EUROPE SUSTAINABLE ECONOMY FUND

DAVID BELLOC - CFA*

* CFA® and Chartered Financial Analyst® sont des marques appartenant au CFA Institute.

Pourquoi investir dans ce fonds ?

« Pour 3 raisons : La première est la gestion flexible du fonds permettant de s'adapter à différentes configurations de marchés et de saisir les opportunités propres aux marchés actions/obligations. La deuxième est le financement et l'accompagnement des entreprises sur des thématiques de long terme répondant aux enjeux de développement durable. La troisième est la recherche d'impact environnemental et social, bien illustrée dans nos reportings. Nous bénéficions pour cela de l'expertise de notre équipe de Recherche en Développement Durable composée de plus de 15 personnes, ayant développé sa propre méthodologie d'analyse ESG. Chaque entreprise est ainsi évaluée selon son niveau d'adéquation aux ODD définis par l'ONU en 2015. Nous recherchons par ailleurs un alignement avec un scénario de réchauffement climatique de 2°C maximum[1/2] afin d'accompagner la transition vers une planète plus verte.

Comment gérez-vous l'allocation du fonds ?

« Notre allocation résulte principalement de notre analyse macroéconomique et de nos convictions de marchés. En fonction de nos anticipations d'évolution des marchés européens, nous pouvons en effet modifier l'exposition du fonds aux actions (de 0% à 65% maximum) et aux obligations (de 35% à 100%), piloter l'ensemble des biais (exposition aux secteurs cyclique/défensifs) et ajuster la sensibilité crédit/taux du fonds. En investissant dans ce fonds, les épargnants pourront ainsi contribuer au financement de l'économie réelle et durable, en combinant flexibilité et encadrement des risques »

1 Correspond aux plans d'actions mis en place pour respecter l'Accord de Paris, c'est-à-dire la hausse qu'il ne faudrait pas dépasser pour la température moyenne de la planète entre 1850 et 2100. **2** Limites internes non contraignantes à la date du présent document, Mirova peut changer ces limites à tout moment sans préavis. L'impact carbone des investissements est calculé à partir d'une méthodologie propriétaire pouvant comporter des biais.

« «En investissant dans ce fonds, les épargnants pourront contribuer au financement de l'économie réelle et durable, en combinant flexibilité et encadrement des risques »

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif d'investissement du Compartiment Mirova Europe Sustainable Economy Fund (le « Compartiment ») est d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD.

L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

PROFIL DE RISQUE

Mirova Europe Sustainable Economy Fund n'est pas garanti : il existe un **risque de perte en capital**. Le Fonds est également soumis aux risques suivants : action, petite, moyenne et grande capitalisation, titres de créances, crédit, taux de change, investissements dans des titres contingents convertibles, titres notés en dessous «d'investment grade» ou titres non notés (high yield «titres à haut rendement»), concentration géographique, concentration de portefeuille, contrepartie, modifications des lois et/ou des régimes fiscaux, ESG, durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible sur le site internet sur simple demande auprès de Natixis Investment Managers.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 **3** 4 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

À PROPOS DE MIROVA

Mirova est une société de gestion entièrement dédiée à l'investissement durable et un affilié de Natixis Investment Managers. Grâce à sa gestion de conviction, l'objectif de Mirova est de combiner recherche de création de valeur sur le long terme et développement durable. Pionniers dans de nombreux domaines de la finance durable, les talents de Mirova ont pour ambition de continuer à innover afin de proposer à leurs clients des solutions à fort impact environnemental et social. Mirova gère 23,6 Milliards d'euros au 30 juin 2021. Mirova est une société à mission qui s'engage à contribuer activement au bien commun, cela a été reconnu internationalement par le label B Corp*. L'ensemble des fonds de Mirova couverts par la réglementation SFDR sont classifiés Article 9.

*La référence à un label ne préjuge pas de la performance future des fonds ou de ses gérants. L'objectif de B Corp est de certifier les entreprises qui intègrent dans leur modèle d'affaire et dans leurs opérations des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux.

Pour en savoir plus :
www.bcorporation.net/about-b-corps/
www.entreprisesamission.com,
https://bcorporation.net/

EN SAVOIR +

	Part R	Part I
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	Mirova	
Nature juridique	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Funds, UCITS	
Classification	Mixte	
Risque de perte en capital	Oui	
Durée de placement recommandée	3 ans	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	50 % MSCI Europe dividendes nets réinvestis, en euro - 50 % Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate - **Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate** : indice publié par Barclays Capital, composé de titres obligataires à taux fixe libellés en euro, de maturité supérieure à 1 an. Il est disponible sur www.index.barcap.com - **MSCI Europe DNR** : Calculé dividendes nets réinvestis. Indice représentatif de la performance des marchés d'actions européens. Il est calculé par MSCI (Morgan Stanley Capital International) et exprimé en euros. Il est composé d'environ 450 sociétés basées dans 16 pays européens développés. Il est disponible sur www.msci.com. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Classification SFDR	Article 9	
Proportion minimale : **- d'alignement à la taxonomie[1]** **- d'investissements durables**	 5% 90%	
Code ISIN	LU1911611140	LU1911610845
Date de création	27/12/2018	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le groupe BPCE	
Abonnement	Oui	
Frais d'entrée[2] maximum	3% acquis au réseau distributeur	Néant
Frais de sortie[2]	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,50% %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,825 %	0,71%. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre · dont rétrocession au réseau distributeur : 0,09 %
Coûts de transaction	0,7 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	
Commission de performance[3]	20 % de la performance supérieure à celle de l'indice de référence 0,6 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Des commissions de performance peuvent être facturées même lorsque la performance du Produit est négative, notamment si la performance de l'indice de référence est inférieure à celle du Produit.	
Modalités de souscription et de rachat	Dix-millième de part, cours inconnu	
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	13h30	
Souscription minimale initiale	Néant	50 000 €
Indicateur synthétique de risque[4]	1 2 **3** 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1911611140/detail (part R) et https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1911610845/detail (part I).Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1911611140/detail (part R) et https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1911610845/detail (part I).**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. **(2)** Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. **(3)** Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. **(4)** Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par Commission de Surveillance du Secteur Financier et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. La Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France conformément à la législation applicable. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.mirova.com. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds, se référer au prospectus et au site internet du gérant financier. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française. Document non contractuel. Achevé de rédiger en février 2023.

Mirova Europe Sustainable Economy Fund est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Funds géré par Natixis Investment Managers Interrnational (délégataire Mirova).

Mirova – Société Anonyme au capital de 8 813 860 € - RCS Paris 394 648 216 - Agrément AMF n°GP 02-014 - 59 Avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris.

Natixis Investment Managers International – Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris. Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.